

Monsieur l'Orateur, pour que le Parlement puisse à nouveau contrôler efficacement les dépenses gouvernementales, il faut que les pratiques que M. Henderson a décrites cessent immédiatement. Je prends la parole ici ce soir pour demander quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne le bureau de l'Auditeur général et les dépenses gouvernementales. Laisser le gouvernement continuer à engager des dépenses sans nous donner auparavant des précisions sur ces mêmes dépenses reviendrait tout simplement à lui signer un chèque en blanc.

Monsieur l'Orateur, aux fins du compte rendu, j'aimerais signaler que les paragraphes du discours du Trône relatifs au bureau de l'Auditeur général ne font absolument pas allusion aux sociétés de la Couronne ni à la façon dont le gouvernement a l'intention d'appliquer des mesures de contrôle plus efficaces dans ces sociétés. La société Air Canada constitue un exemple parfait d'une société de la Couronne où la gestion financière est particulièrement mauvaise et, d'ailleurs, ses comptes sont vérifiés par une société privée travaillant sous contrat avec le gouvernement. Monsieur l'Orateur il existe huit sociétés de la Couronne et organismes publics dont le bureau de l'Auditeur général ne vérifie pas les comptes, que ce soit individuellement ou conjointement. C'est pourquoi j'affirme que le gouvernement fuit devant ses responsabilités. Il lui incombe de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette situation.

Le gouvernement a l'obligation morale, envers les Canadiens, de nous sortir du fiasco dont il est responsable. Lorsque l'Auditeur général a déclaré que l'état actuel de la gestion financière et les systèmes de vérification des ministères et organismes gouvernementaux étaient d'une qualité et d'une efficacité bien au-dessous des normes acceptables, je suis sûr qu'il s'attendait en retour à ce que le gouvernement prenne ses dispositions pour remédier à cet état de choses. En outre, monsieur l'Orateur, lorsque le président du comité des comptes publics a demandé à l'auditeur général s'il pouvait assurer au parlement que les états financiers présentés par le gouvernement étaient exacts, l'Auditeur général a répondu ce qui suit:

### *L'ajournement*

Nous avons le vif sentiment que si les systèmes ne sont pas améliorés, il se pourrait qu'un jour je ne sois plus en mesure de me porter garant des comptes publics.

● (2210)

A la lumière de cette déclaration, je ne puis que répéter que le gouvernement devrait préciser ses intentions au sujet du bureau de l'Auditeur général.

**M. Jacques-L. Trudel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a exprimé son inquiétude au sujet de cette question à plusieurs reprises. Il en a parlé dans le débat sur le discours du trône. Il a aussi posé une question le 25 octobre, à laquelle le ministre a répondu en disant qu'une mesure législative serait présentée. J'aimerais répéter ses commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du comité Wilson quand il a dit qu'une nouvelle loi sur l'Auditeur général serait déposée à la Chambre sous peu.

Le mesure législative a maintenant été rédigée après une étude très minutieuse de chacune des recommandations contenues dans le rapport du comité Wilson. Certaines des propositions sont complexes et ont exigé de longues consultations avec les parties concernées, y compris l'Auditeur général du Canada. Je puis assurer au député que la mesure clarifiera les devoirs et responsabilités de ce serviteur du Parlement et lui fournira de meilleurs moyens de remplir son rôle important.

Je suis heureux de dire que cette loi reflète parfaitement l'esprit du rapport du comité Wilson et que les consultations dont j'ai parlé ont, à mon sens, contribué de façon importante à la qualité de la loi. Je suis convaincu qu'à la suite de l'étude parlementaire de ce bill—et j'espère que le député y participera—tous les députés conviendront que nous aurons là une loi des plus moderne et des plus complète concernant le rôle et la responsabilité du vérificateur parlementaire. Pour terminer, monsieur l'Orateur, comme j'ai dit que cette loi serait sous peu présentée à la Chambre, vous conviendrez, j'en suis sûr, qu'il vaut mieux attendre jusque là pour discuter des détails de la nouvelle loi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 15.)